



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Aucune reconnaissance des personnes ayant une déficience motrice dans l'annonce de la nouvelle politique de soutien à domicile

Montréal, le 29 janvier 2026 – La ministre de la Santé Sonia Bélanger ignore totalement les personnes en situation de handicap dans son annonce sur la nouvelle politique de soutien à domicile « Mieux chez soi ». Alors que cette politique se veut structurante et ambitieuse, elle brille par l'absence de reconnaissance des personnes directement concernées par les services de soutien à domicile, dont les personnes ayant une déficience motrice.

Cette absence de mention est préoccupante, d'autant plus que les personnes en situation de handicap dépendent des services à domicile pour vivre dans la dignité, participer à la vie sociale et exercer leurs droits. Elle reflète une tendance déjà observée lors des consultations menées pour l'élaboration de la politique, où les préoccupations des personnes en situation de handicap ont été reléguées au second plan.

Le refus du gouvernement de parler des personnes en situation de handicap est un choix qui a des conséquences sur l'efficacité des services qui leur sont destinés. L'annonce du programme d'Allocation autonomie à domicile (AAD) – en remplacement du programme d'Allocation directe – chèque emploi-service (CES) – a d'ailleurs été centrée sur les besoins des personnes proches aidantes. Bien que leur rôle mérite d'être reconnu et soutenu, ce choix de cadrage soulève un enjeu fondamental : le gouvernement ignore les besoins des personnes en situation de handicap, qui représentent pourtant plus de 1/4 des personnes usagères de soutien à domicile.

Le programme CES a été conçu à l'origine comme un outil d'autonomie, permettant aux personnes en situation de handicap de choisir elles-mêmes la personne qui dispense leurs soins et leurs services. En élargissant son champ d'application, le nouveau programme AAD ne reconnaît pas ce but premier et efface la réalité des personnes ayant une déficience motrice en quête d'autonomie.

L'augmentation du taux horaire des personnes embauchées par le programme AAD de 1\$ de l'heure ne permettra d'ailleurs pas de résoudre les difficultés pour les personnes en situation de handicap à trouver du personnel : le salaire de 21\$ reste bien en deçà des salaires des personnes proposées du public et du privé. Tout porte à croire que les personnes ayant une déficience motrice devront encore compenser les lacunes dans l'offre de services du réseau public par leurs propres moyens financiers. Ex aequo dénonce cette forme de tarification qui brise le contrat social d'équité et de justice de la société québécoise envers les personnes en situation de handicap.

« Encore une fois, le gouvernement oublie que les personnes en situation de handicap existent. Pourtant, il est bien content de compter sur nos votes. Notre situation est tout aussi

précaire que celle des personnes aînées. Ces décisions ont des impacts réels sur notre dignité et notre autonomie. Nous avons des droits. Nous existons. Le gouvernement doit cesser de parler à notre place et commencer à nous reconnaître, maintenant. »

— Christiane Forget, membre chez Ex aequo et usagère de services de soutien à domicile

« Les services à domicile que reçoivent actuellement les personnes en situation de handicap sont insuffisants et inégalement accessibles. En plus d'avoir écarté la réalité des personnes en situation de handicap dans son annonce, la ministre Bélanger ne résout pas le problème d'accès à des services à domicile publics, universels, gratuits et de qualité. »

— Sarah Dubuc, agente de défense des droits pour le dossier Santé et Services sociaux chez Ex aequo

– 30 –

Pour informations :

Sarah Dubuc
Agente de défense collective des droits
514-228-3852 poste 14
sdubuc@exaequo.net

À propos

[Ex aequo](#)

Fondé en 1980, Ex aequo est un organisme montréalais qui se consacre à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice. Il promeut l'accessibilité universelle comme moyen de rendre possible l'inclusion sociale. Les différentes facettes de l'inclusion défendues par Ex aequo sont : le transport, la vie municipale, la santé et les services sociaux, l'habitation, la parentalité, la sécurité alimentaire et l'action citoyenne.